

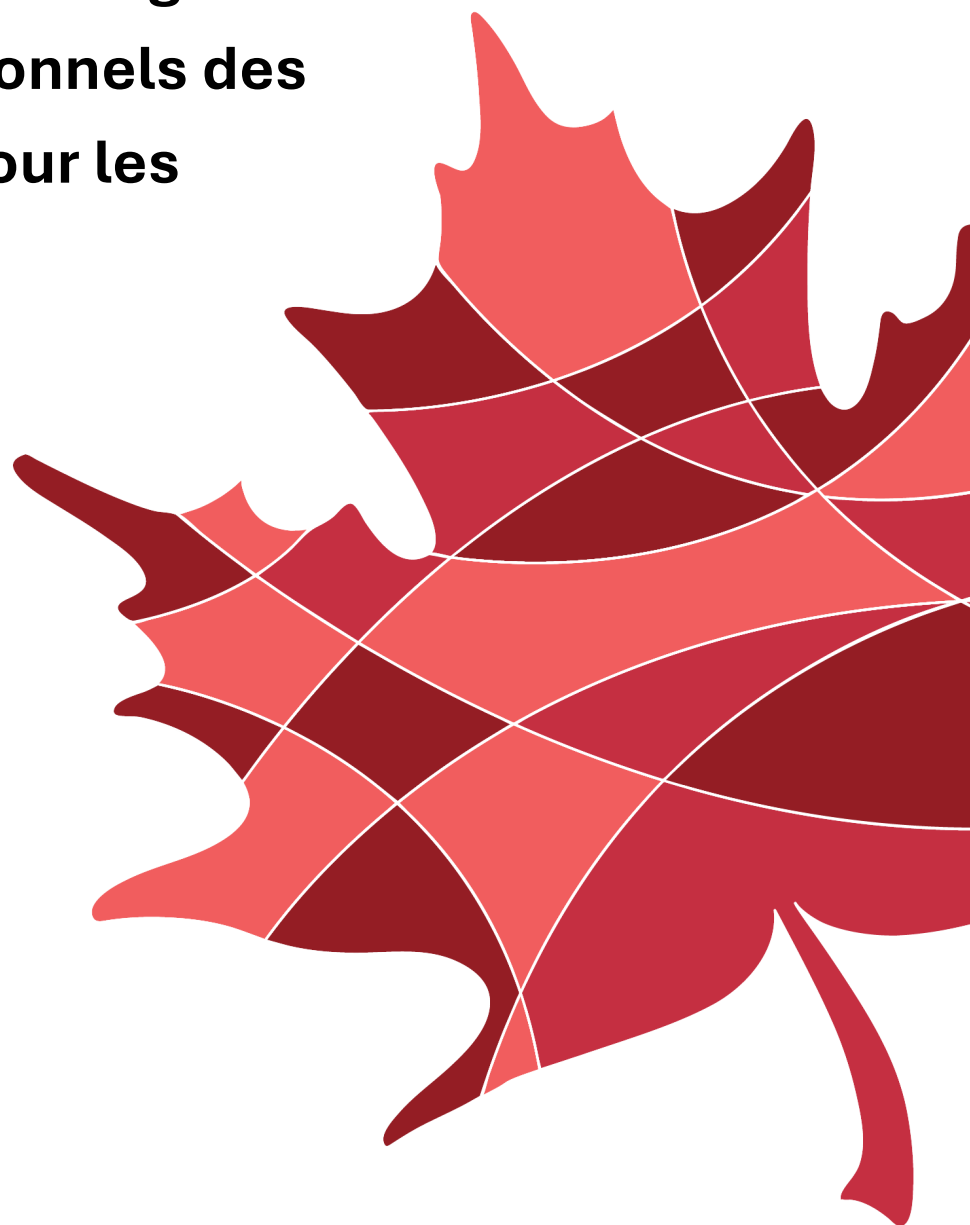
Les facteurs du Système de classement global sont-ils de bons indicateurs prévisionnels des résultats sur le marché du travail pour les immigrants d'Entrée express?

Par Jianwei Zhong (IRCC), Haozhen Zhang (IRCC)

Recherche et mobilisation des connaissances

Direction générale de la planification et de la recherche

Septembre 2026



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez la page www.Canada.ca/ircc-publications.

Disponible dans des formats alternatifs sur demande.

Available in English under the title: Are Comprehensive Ranking System Factors Good Predictors of Labour Market Outcomes for Express Entry Immigrants?

Visitez-nous en ligne

Site Web : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2026.

Ci4-294/2026F-PDF

ISBN 978-1-100-00251-4

Table des matières

Introduction	2
Questions de recherche.....	2
Données et méthodologie	3
1. Dans quelle mesure l'incidence du revenu d'emploi varie-t-elle parmi les immigrants d'EE selon les principaux attributs dans le SCG?..	4
Connaissance des langues officielles	4
Connaissance de la seconde langue officielle	5
Niveau de scolarité.....	6
Expérience de travail au Canada.....	7
Âge au moment de la sélection.....	8
Niveau de scolarité du conjoint	9
Connaissance des langues officielles du conjoint	10
Expérience de travail au Canada du conjoint	11
Offre d'emploi réservée	12
Attributs accordant des points supplémentaires	14
2. Dans quelle mesure le revenu d'emploi après l'admission varie-t-il parmi les immigrants d'EE selon les principaux attributs du SCG?....	15
Connaissance de la première langue officielle	15
Connaissance de la seconde langue officielle	16
Niveau de scolarité.....	17
Expérience de travail au Canada.....	18
Âge au moment de la sélection.....	19
Niveau de scolarité du conjoint	20
Connaissance des langues officielles du conjoint	21
Expérience de travail au Canada du conjoint	22
Offre d'emploi réservée	23
Attributs donnant des points supplémentaires	25
Conclusion et discussion	26
1. Facteurs de base du capital humain	26

2. Facteurs liés au conjoint	28
3. Emploi réservé et autres facteurs accordant des points supplémentaires	28
Annexe A – Modification des règles du SCG.....	30

Introduction

Questions de recherche

1. Quels sont les résultats des immigrants du volet économique d'Entrée express (EE) par rapport :

- à l'incidence du revenu d'emploi (un indicateur du taux d'emploi)
- aux niveaux de revenu d'emploi

2. Dans quelle mesure les résultats sur le marché du travail des immigrants d'EE varient-ils selon les attributs du Système de classement global (SCG), notamment :

- les facteurs de base du capital humain (âge, niveau de scolarité, connaissance des langues officielles et expérience de travail au Canada)
- facteurs liés au conjoint (niveau de scolarité, connaissance des langues officielles et expérience de travail au Canada)
- points supplémentaires du SCG : offre d'emploi validée, désignation dans le PCP, présence de frères et sœurs au Canada, études au Canada et compétence en français

Objectifs

Éclairer la politique de sélection et la conception des programmes : Les données probantes orientent l'élaboration de programmes d'immigration qui admettent des candidats présentant un fort potentiel de réussite sur le marché du travail.

Soutenir la contribution économique et l'intégration : En ciblant les attributs dans le SCG liés aux meilleurs résultats, on s'assure que l'immigration contribue pleinement au marché du travail et à l'économie du Canada.

Données et méthodologie

Source des données : La Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), qui comprend le fichier relatif au droit d'établissement, le fichier d'EE et le fichier sur les familles T1 (impôt sur le revenu des particuliers).

Population cible

- Demandeurs principaux admis par la voie d'EE entre 2015 et 2022
- Comprend les Programmes des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMSF), la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et le Programme des candidats des provinces (PCP).
- Sont exclues les personnes dont la province de destination prévue est le Québec.

Définitions

- **Incidence du revenu d'emploi :** indicateur binaire (1 ou 0) permettant de déterminer si une personne a déclaré un revenu d'emploi positif au cours d'une année civile
- **Revenu d'emploi :** salaires, traitements, commissions, pourboires, gratifications et autres revenus liés à l'exercice d'un emploi

Modèles économétriques : deux modèles de régression sont utilisés pour évaluer les résultats sur le marché du travail des immigrants d'EE :

- **Modèle 1 :** utilise la régression logistique pour estimer la **probabilité de toucher un revenu d'emploi**
- **Modèle 2 :** utilise la régression log-linéaire pour estimer le **niveau de revenu d'emploi** parmi les personnes ayant un revenu positif
- Les deux modèles s'appuient sur les variables indépendantes suivantes : facteurs de base du capital humain, facteurs liés au conjoint, facteurs liés à la transférabilité des compétences, facteurs donnant des points supplémentaires, indicateur lié à la modification des règles du SCG, année d'admission, programme d'immigration, sexe, province de destination prévue, région d'origine, catégorie FEER à l'admission, nombre d'années écoulées depuis l'admission et revenu d'emploi en tant que résident temporaire au Canada.
- Chaque modèle est estimé pour l'échantillon complet et séparément pour les programmes d'immigration.

1. Dans quelle mesure l'incidence du revenu d'emploi varie-t-elle parmi les immigrants d'EE selon les principaux attributs dans le SCG?

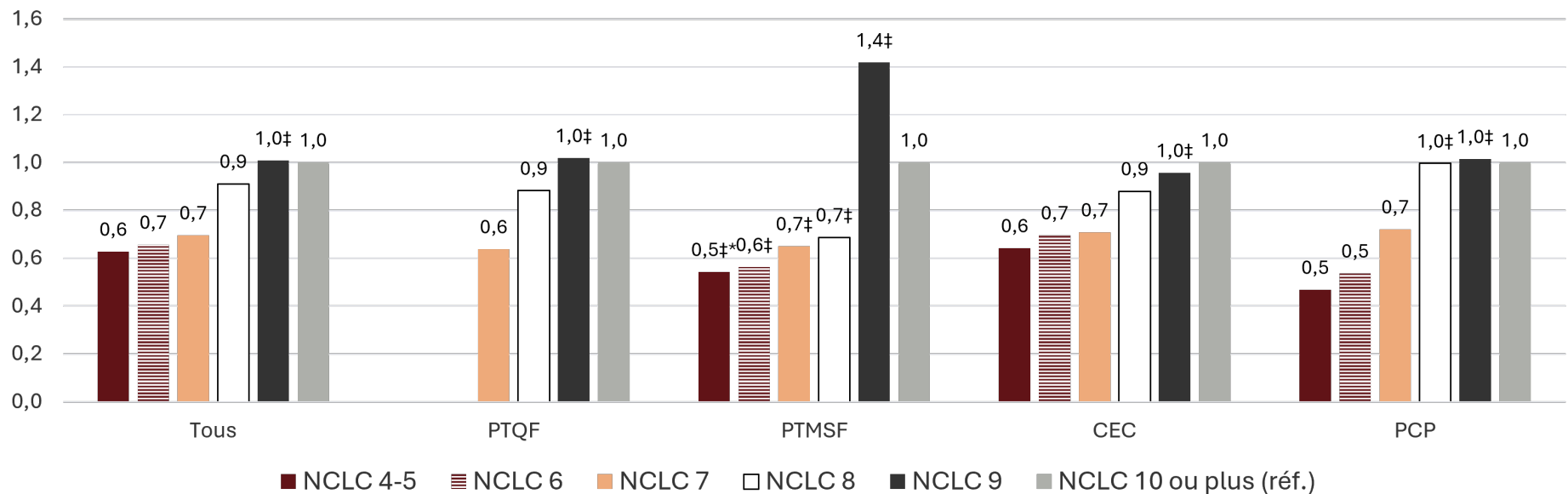
Connaissance des langues officielles

Des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) plus élevés dans la première langue officielle sont étroitement liés à une probabilité accrue de toucher un revenu d'emploi chez les immigrants d'EE.

- Dans tous les programmes d'EE, les immigrants dont les NCLC dans leur première langue officielle dépassaient 6, affichaient systématiquement de meilleures chances de toucher un revenu d'emploi que ceux se situant en deçà de ce niveau.
- Cette probabilité continue d'augmenter plus les NCLC sont élevés, les NCLC 9 et 10 ou plus étant associés à l'incidence du revenu d'emploi la plus élevée dans tous les programmes.

Figure 1 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi après l'admission, selon la connaissance de la première langue officielle

Groupe de référence : NCLC 10 ou plus (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : † indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

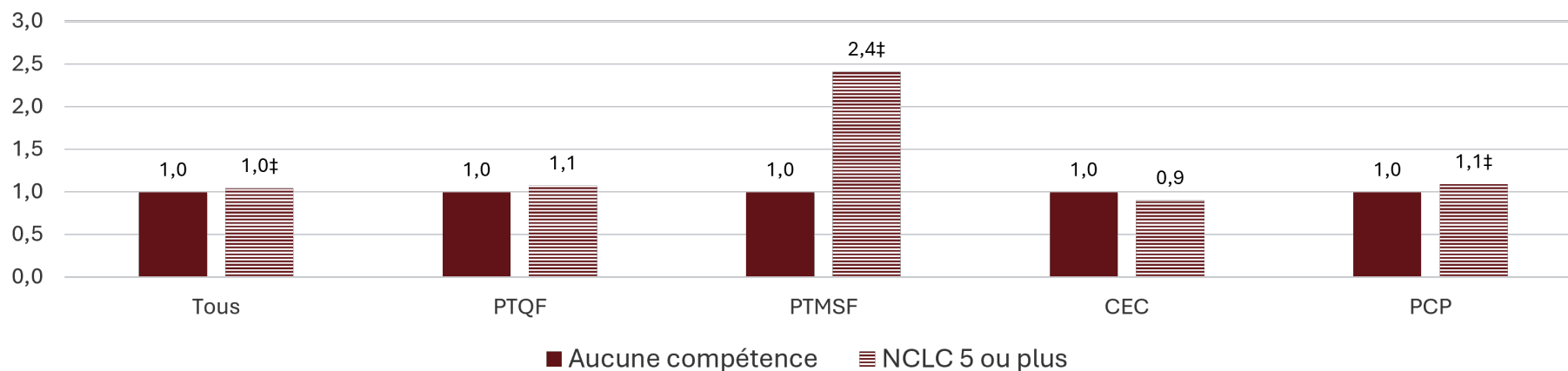
Connaissance de la seconde langue officielle

Dans l'ensemble, la maîtrise de la deuxième langue officielle n'a pas d'effet significatif sur l'incidence du revenu d'emploi chez les immigrants d'Entrée express, mais les effets varient selon les programmes d'immigration.

- L'effet est légèrement positif pour le PTQF, légèrement négatif pour le PCP et non statistiquement significatif pour la CEC, une fois les autres facteurs pris en compte.
- Chez les immigrants du PTMSF, ceux qui maîtrisent la seconde langue officielle présentent des probabilités nettement plus élevées de toucher un revenu d'emploi; toutefois, l'estimation n'est pas significative du point de vue statistique en raison de la faible taille de l'échantillon.

Figure 2 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon la connaissance de la seconde langue officielle

Groupe de référence : aucune connaissance (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

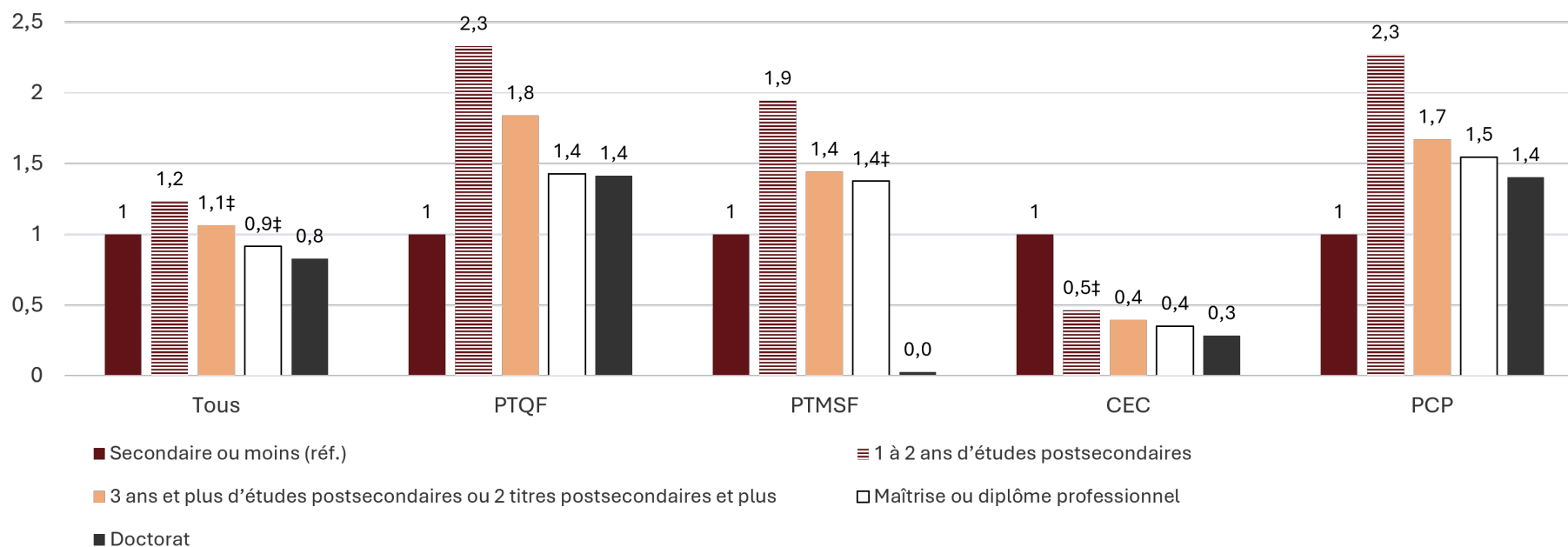
Niveau de scolarité

Le niveau de scolarité n'est pas systématiquement associé à une incidence plus élevée de revenu d'emploi chez les immigrants d'EE.

- Dans l'ensemble, les immigrants d'EE ayant entre 1 et 2 ans d'études postsecondaires affichent la probabilité la plus élevée de toucher un revenu d'emploi, à l'exception de ceux du programme CEC.
- Dans les programmes PTQF et PCP, les immigrants titulaires d'un diplôme d'études supérieures sont moins susceptibles de toucher un revenu d'emploi que ceux ayant des études postsecondaires plus courtes.
- Dans le programme CEC, les immigrants ayant au plus un diplôme d'études secondaires présentent la plus haute probabilité de toucher un revenu d'emploi, cette probabilité décroissant avec l'augmentation du niveau de scolarité.

Figure 3 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi après l'admission selon le niveau de scolarité

Groupe de référence : diplôme d'études secondaires ou moins (rapport de cotes = 1,0)



Remarques : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux. 2. La catégorie « études secondaires ou moins » comprend également les personnes qui n'ont pas déclaré leur niveau de scolarité.

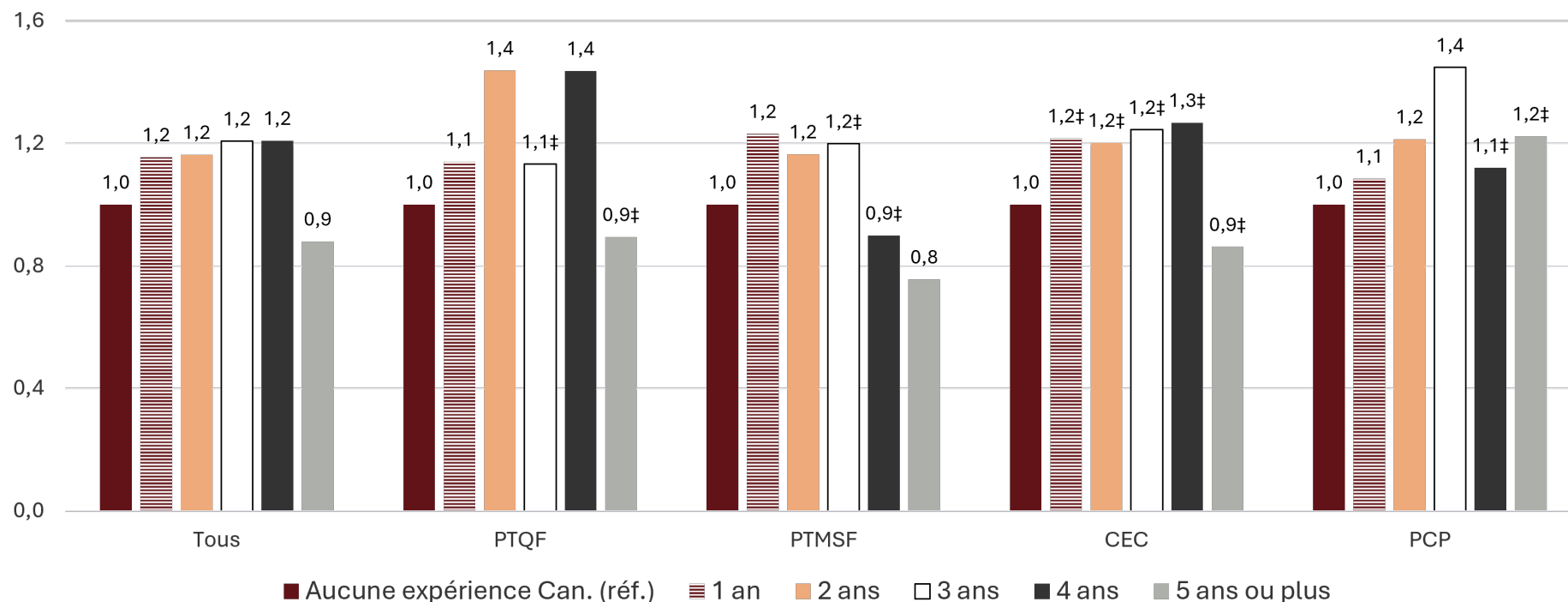
Expérience de travail au Canada

L'expérience de travail au Canada acquise avant l'admission améliore les chances d'emploi des immigrants d'EE, mais les gains marginaux diminuent avec les années additionnelles et deviennent négatifs à 5 ans ou plus.

L'expérience de travail au Canada acquise avant l'admission a un effet positif sur l'incidence d'un revenu d'emploi dans la plupart des programmes d'immigration, surtout lorsque le nombre d'années d'expérience se situe entre 1 et 4. Cependant, l'avantage marginal s'atténue à mesure que le nombre d'années augmente, et plus aucun effet positif statistiquement significatif ne se manifeste après 5 années ou plus.

Figure 4 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon l'expérience de travail au Canada

Groupe de référence : aucune expérience de travail au Canada (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

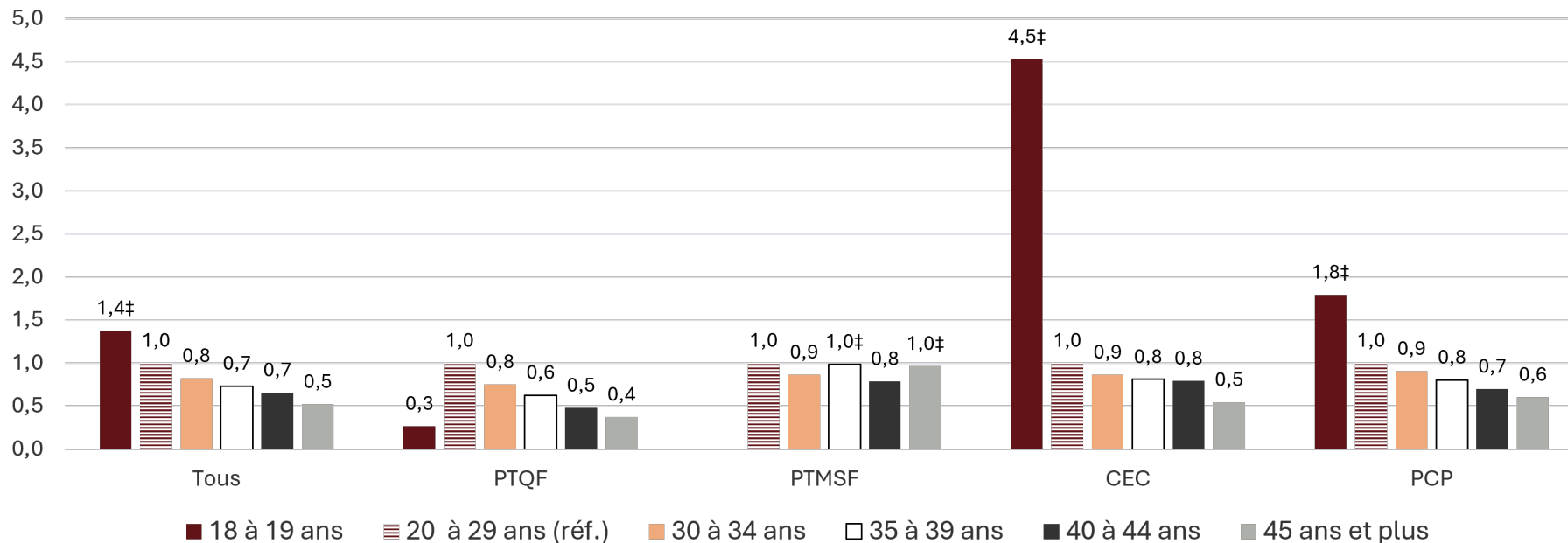
Âge au moment de la sélection

Les immigrants d'EE sélectionnés à un plus jeune âge sont généralement plus susceptibles de toucher un revenu d'emploi après l'admission.

- En général, moins l'âge est élevé au moment de la sélection, plus la probabilité de toucher un revenu d'emploi après l'admission est grande, et ce, dans la plupart des programmes d'EE.
- Malgré des écarts chez certains sous-groupes (p. ex. un rapport de cotes plus élevé dans la CEC à l'âge de 18 et 19 ans), ces estimations ne sont souvent pas significatives du point de vue statistique en raison de la faible taille des populations.

Figure 5 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi après l'admission selon l'âge au moment de la sélection

Groupe de référence : de 20 à 29 ans (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

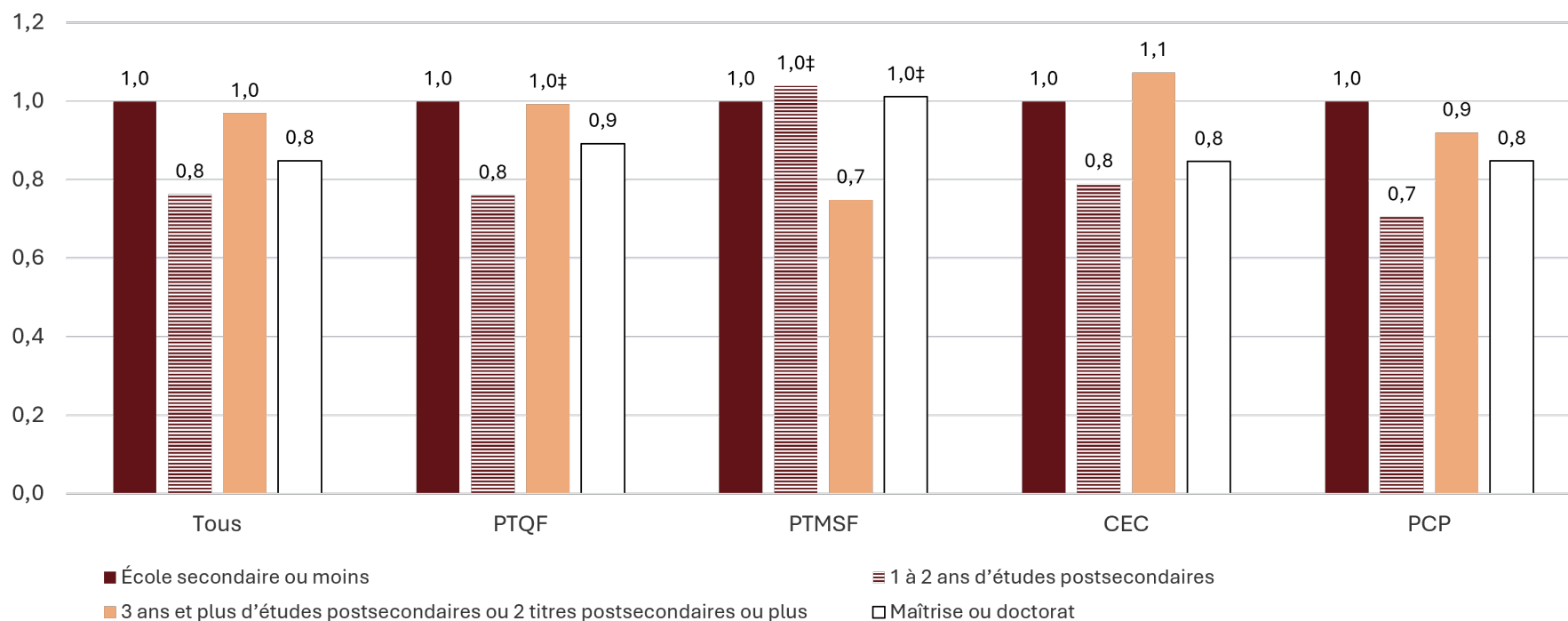
Niveau de scolarité du conjoint

Un niveau de scolarité supérieur chez le conjoint n'offre généralement aucun avantage sur le plan de l'emploi pour les immigrants d'EE et peut même être associé à une incidence de revenu d'emploi plus faible.

- Les immigrants d'EE dont le conjoint possède 1 à 2 ans d'études postsecondaires, une maîtrise ou un doctorat sont généralement moins susceptibles de toucher un revenu d'emploi que ceux dont le conjoint a un diplôme d'études secondaires ou moins.
- L'effet du fait d'avoir un conjoint ayant 3 ans ou plus d'études postsecondaires ou plusieurs titres de compétences est mitigé, il est légèrement négatif chez les immigrants du PCP et légèrement positif chez ceux de la CEC.

Figure 6 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon le niveau de scolarité du conjoint

Groupe de référence : conjoint ayant un diplôme d'études secondaires ou moins (rapport de cotes = 1,0)



Remarques : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux. 2. La catégorie « études secondaires ou moins » comprend également les personnes qui n'ont pas déclaré leur niveau de scolarité.

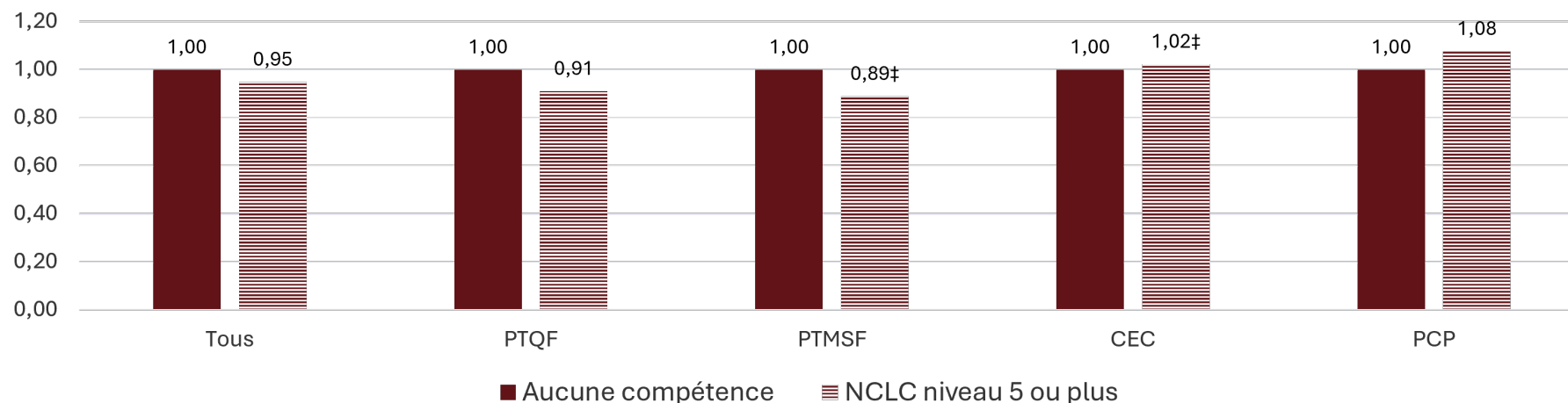
Connaissance des langues officielles du conjoint

La connaissance des langues officielles du conjoint a peu d'incidence, voire aucune, sur la probabilité qu'ont les immigrants d'EE de toucher un revenu d'emploi.

Pour l'ensemble des immigrants d'EE, le fait d'avoir un conjoint dont la connaissance d'une langue officielle atteint au moins le NCLC 5 est associé à un léger effet négatif sur l'incidence du revenu d'emploi. L'effet observé est légèrement négatif dans le PTQF, marginalement positif dans le PCP, et non statistiquement significatif dans le PTMSF et la CEC.

Figure 7 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon la connaissance d'une langue officielle du conjoint

Groupe de référence : aucune connaissance (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

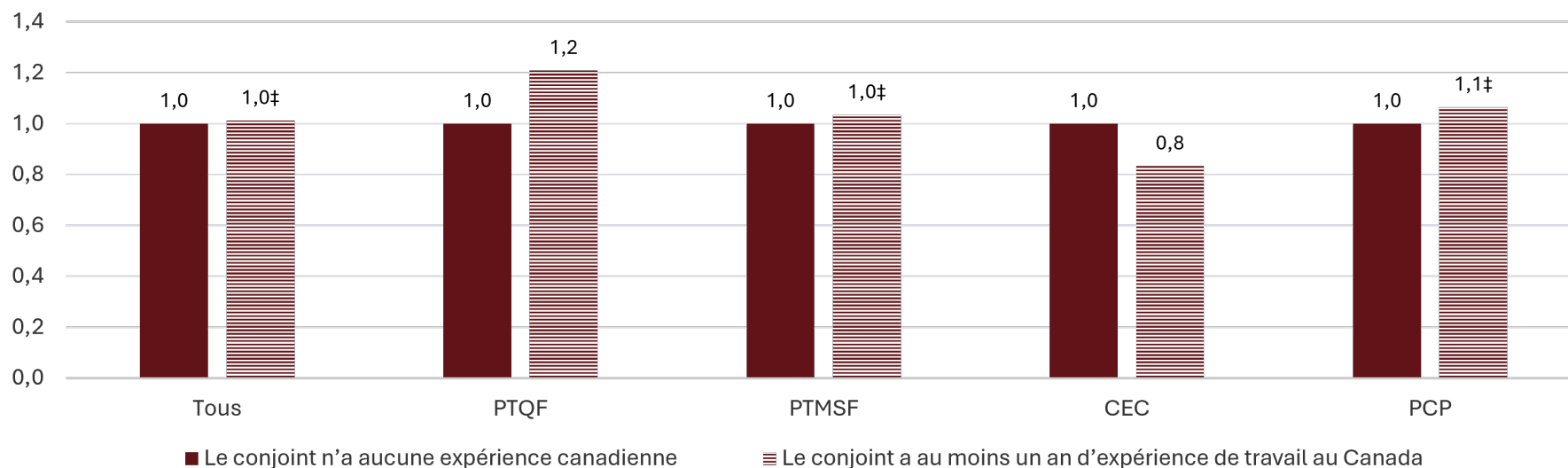
Expérience de travail au Canada du conjoint

Dans l'ensemble, l'expérience de travail au Canada ne contribue que très peu à améliorer la probabilité d'emploi chez les immigrants d'EE, les effets étant faibles et mitigés d'un programme d'immigration à l'autre.

Le fait d'avoir un conjoint possédant au moins un an d'expérience de travail au Canada ne produit aucune incidence notable dans l'ensemble. Un effet positif pour le PTQF est contrebalancé par un effet négatif pour la CEC, tandis que les estimations pour le PTMSF et le PCP ne sont pas significatives du point de vue statistique.

Figure 8 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon l'expérience de travail au Canada du conjoint

Groupe de référence : le conjoint n'a aucune expérience de travail au Canada (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

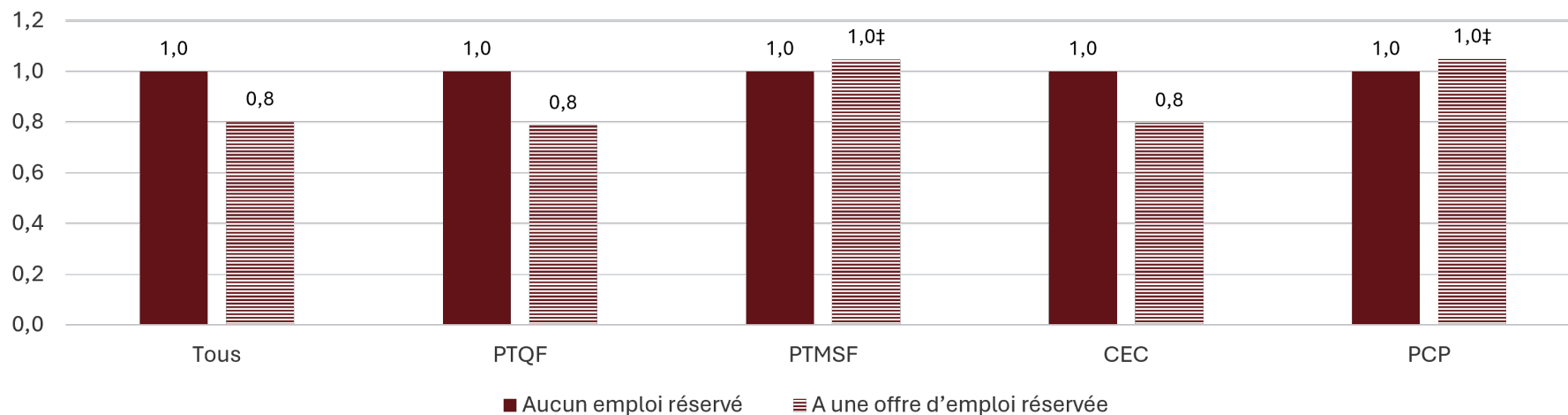
Offre d'emploi réservée

Les offres d'emploi réservées n'augmentent pas la probabilité de toucher un revenu d'emploi chez les immigrants d'EE lorsqu'on tient compte de la connaissance d'une langue officielle, du niveau de scolarité et d'autres caractéristiques individuelles.

- Les immigrants du PTQF et de la CEC ayant une offre d'emploi réservée présentent une probabilité moindre de toucher un revenu d'emploi après l'admission.
- Pour les immigrants du PTMSF et du PCP, la différence entre ceux qui ont une offre d'emploi réservée et ceux qui n'en ont pas n'est pas statistiquement significative.
- Une fois les autres facteurs individuels pris en compte, les immigrants d'EE ayant une offre d'emploi réservée affichent une probabilité moindre de toucher un revenu d'emploi par rapport à ceux qui n'en ont pas, que ce soit avant la modification des règles du SCG en novembre 2016 ou après celle de juin 2017; il importe toutefois de noter que, parmi les candidats sélectionnés entre les deux séries de modifications, la différence n'est pas significative du point de vue statistique.

Figure 9 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon l'obtention d'une offre d'emploi réservée

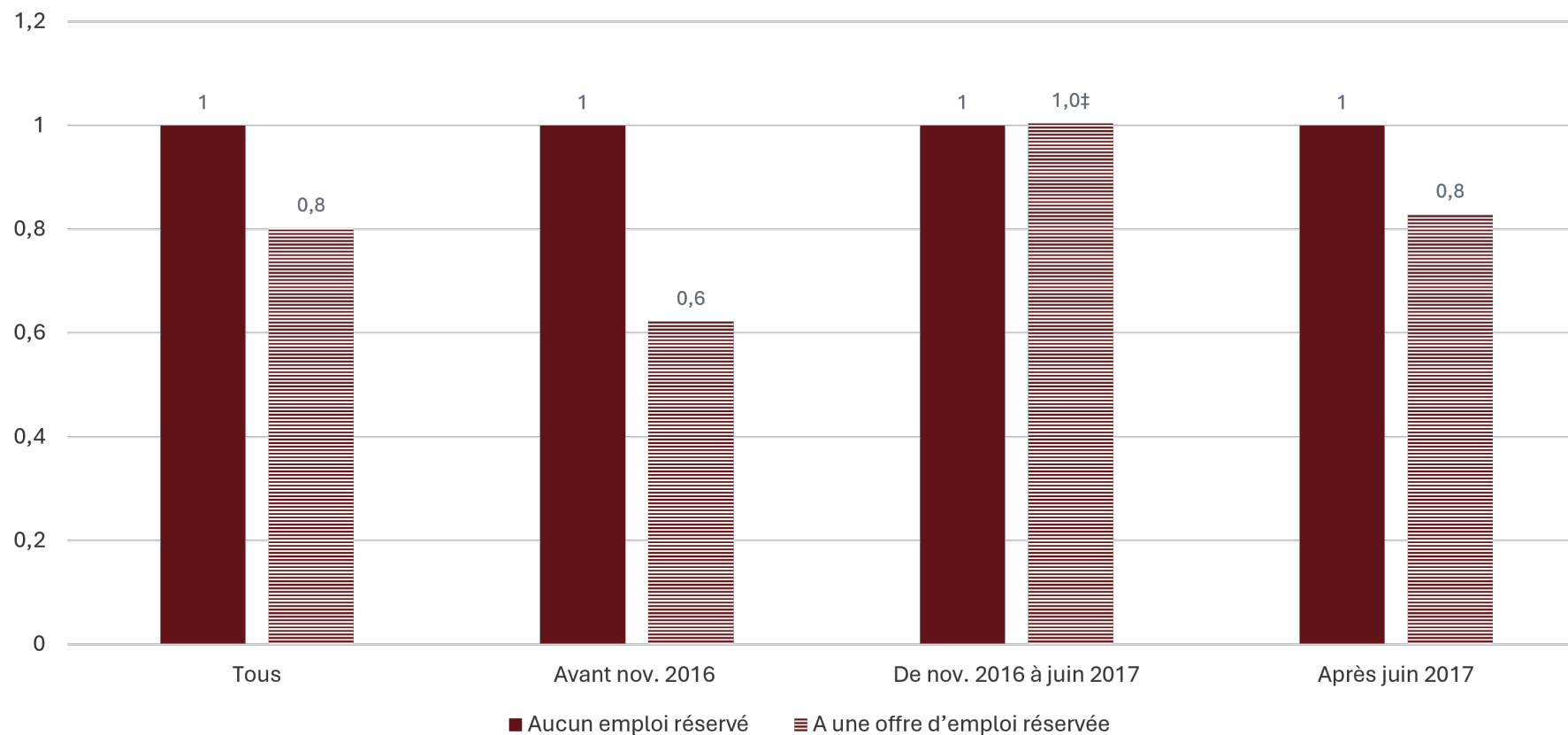
Groupe de référence : aucun emploi réservé (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : † indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

Figure 10 : Probabilité de toucher un revenu d'emploi selon l'obtention d'une offre d'emploi réservée et la période de règles du SCG

Groupe de référence : aucun emploi réservé (rapport de cotes = 1,0)



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

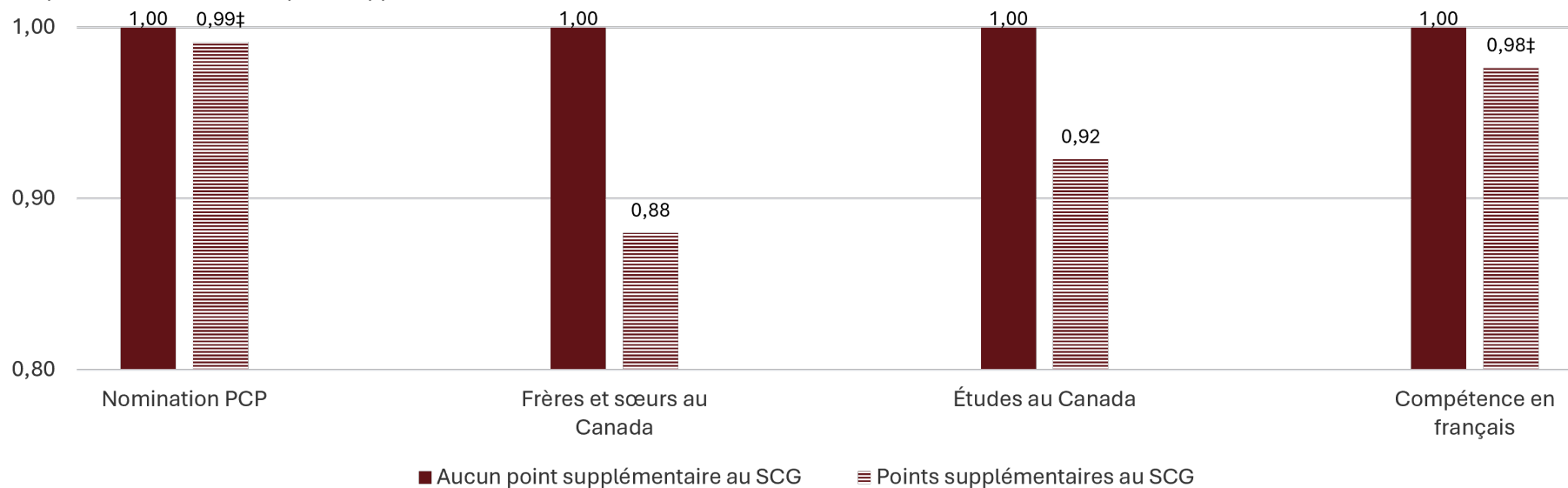
Attributs accordant des points supplémentaires

Les points supplémentaires au SCG accordés pour la désignation d'une province ou d'un territoire, les frères et sœurs vivant au Canada, les études au Canada ou la connaissance du français ne confèrent aucun avantage en matière d'emploi; ils peuvent même nuire légèrement à l'incidence du revenu d'emploi.

- Chez les immigrants d'EE ayant obtenu des points supplémentaires au SCG pour la désignation d'une province ou d'un territoire ou pour leur connaissance du français, l'incidence du revenu d'emploi ne se distingue pas de manière importante de celle observée chez ceux qui n'en ont pas.
- Les candidats ayant des frères et sœurs au Canada ou ayant fait des études au Canada présentent une probabilité légèrement moindre de toucher un revenu d'emploi après l'admission.

Figure 11 : Rapport de cotes de l'incidence du revenu d'emploi selon les attributs du SCG donnant des points supplémentaires

Groupe de référence : aucun point supplémentaire au SCG = 1



Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

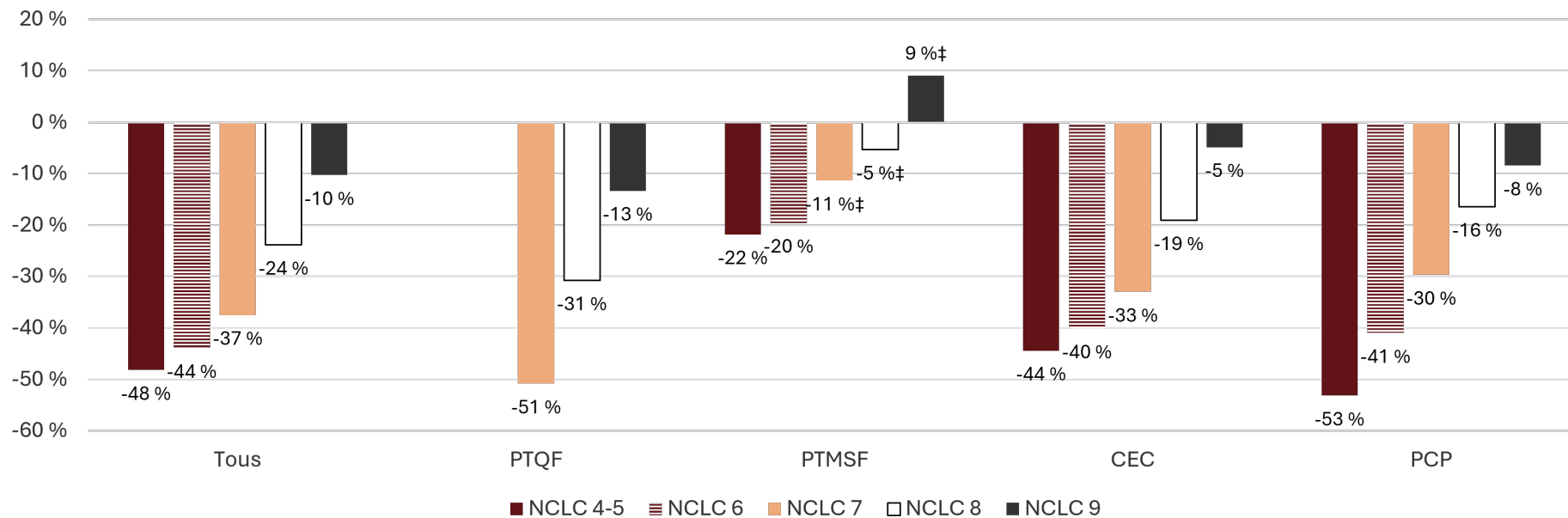
2. Dans quelle mesure le revenu d'emploi après l'admission varie-t-il parmi les immigrants d'EE selon les principaux attributs du SCG?

Connaissance de la première langue officielle

La connaissance de la première langue officielle constitue un solide indicateur prévisionnel des revenus d'emploi après l'admission chez les immigrants d'EE, un niveau de connaissance plus élevé étant associé à des gains plus importants.

Dans l'ensemble, les immigrants ayant atteint les NCLC 9, 8, 7 et 6 touchent des revenus inférieurs de 10 %, 24 %, 37 % et 44 % respectivement à ceux des immigrants ayant atteint le NCLC 10 ou plus. Cette corrélation positive entre les NCLC et les revenus après l'admission s'observe de façon générale dans tous les programmes d'immigration. Le PTMSF est un cas particulier : les écarts de revenus entre les personnes ayant atteint les NCLC 7 à 9 et celles ayant atteint le NCLC 10 ou plus ne sont pas significatifs du point de vue statistique.

Figure 12 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon la connaissance de la première langue officielle (par rapport au groupe de référence : NCLC 10 ou plus)



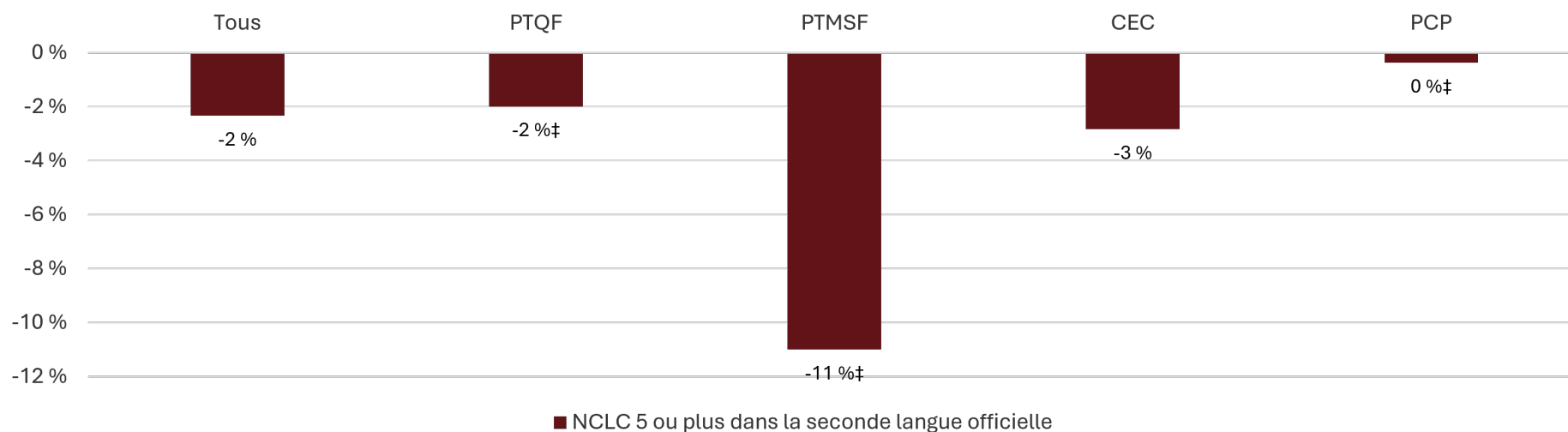
Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

Connaissance de la seconde langue officielle

La connaissance de la seconde langue officielle n'augmente pas le revenu d'emploi après l'admission et est associée à un léger effet négatif sur les gains des immigrants d'EE dans l'ensemble.

La connaissance de la seconde langue officielle (NCLC 5 ou plus) n'est associée qu'à un revenu d'emploi après l'admission inférieur de 2 % pour l'ensemble des immigrants d'EE. La corrélation négative est la plus prononcée chez les immigrants de la CEC (-3 %), mais n'est pas statistiquement significative dans les autres catégories d'immigration, après la prise en compte des autres facteurs.

Figure 13 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon la connaissance de la seconde langue officielle (par rapport au groupe de référence : aucune connaissance de la seconde langue officielle)



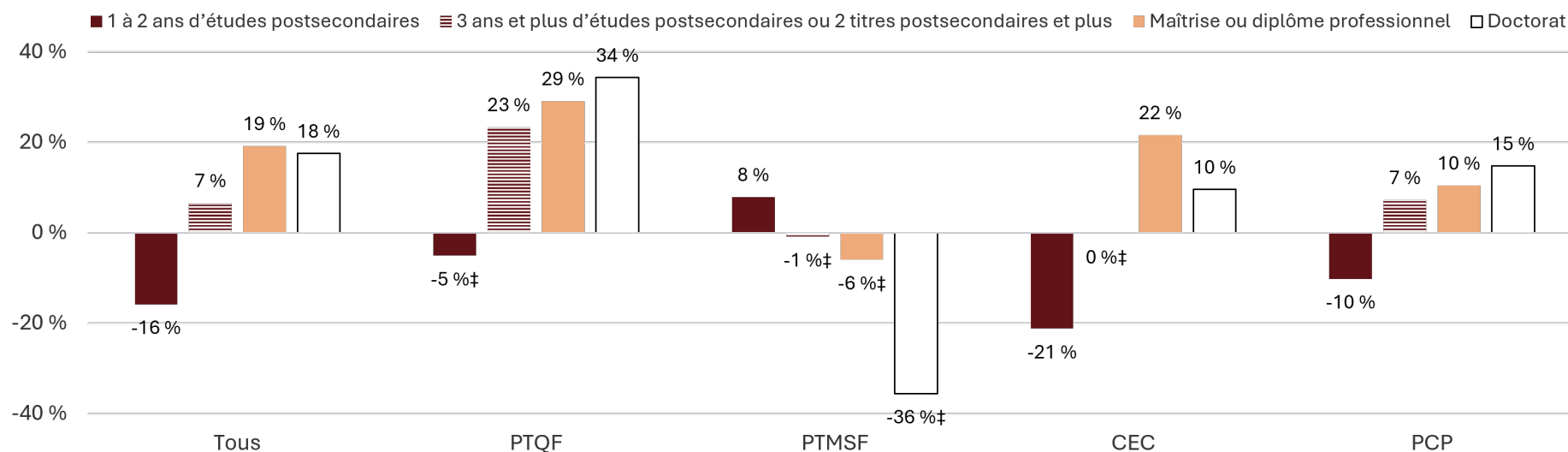
Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

Niveau de scolarité

Les immigrants d'EE ayant un niveau de scolarité supérieur affichent globalement des revenus supérieurs après l'admission, les résultats les plus élevés étant observés chez ceux qui détiennent une maîtrise.

- Dans la plupart des programmes d'immigration, une à deux années d'études postsecondaires étaient associées à un revenu d'emploi après l'admission plus faible que celui des personnes ayant fait des études secondaires ou moins.
- À l'opposé, les immigrants d'EE possédant 3 ans ou plus d'études postsecondaires, une maîtrise ou un doctorat ont généralement un revenu supérieur à celui des immigrants ayant un diplôme d'études secondaires ou moins, à l'exception des immigrants du PTMSF, pour lesquels aucune tendance constante ne se dégage.

Figure 14 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon le niveau de scolarité (par rapport au groupe de référence : diplôme d'études secondaires ou moins)



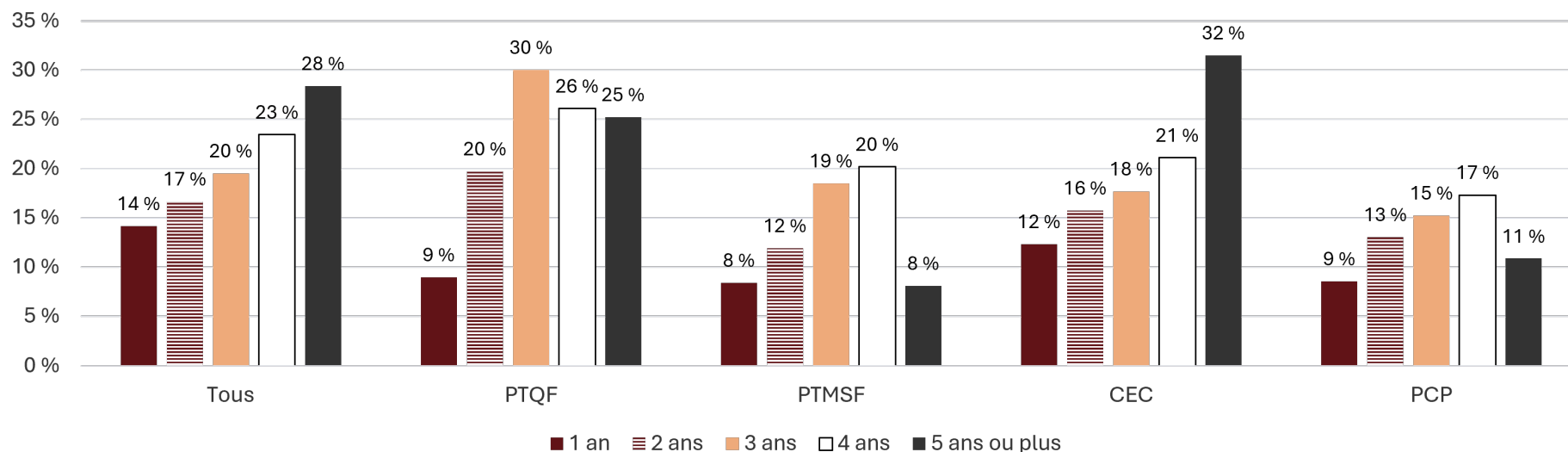
Remarques : 1. † indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux. 2. La catégorie « études secondaires ou moins » comprend également les personnes qui n'ont pas déclaré leur niveau de scolarité.

Expérience de travail au Canada

Le revenu d'emploi après l'admission augmente avec l'expérience de travail au Canada avant l'admission dans l'ensemble, mais les gains supplémentaires s'estompent après 4 ans pour la plupart des catégories d'immigrants, sauf la CEC.

- Chez les immigrants de la CEC, le revenu d'emploi après l'admission augmente de façon constante en fonction du nombre d'années d'expérience de travail au Canada accumulées avant l'admission.
- Dans les autres programmes (PTQF, PTMSF, PCP), bien que l'expérience de travail au Canada avant l'admission soit systématiquement associée à un revenu d'emploi plus élevé, les gains s'estompent après 4 ans et n'augmentent pas davantage pour les personnes ayant 5 ans ou plus d'expérience.

Figure 15 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon l'expérience de travail au Canada (par rapport au groupe de référence : aucune expérience de travail au Canada)

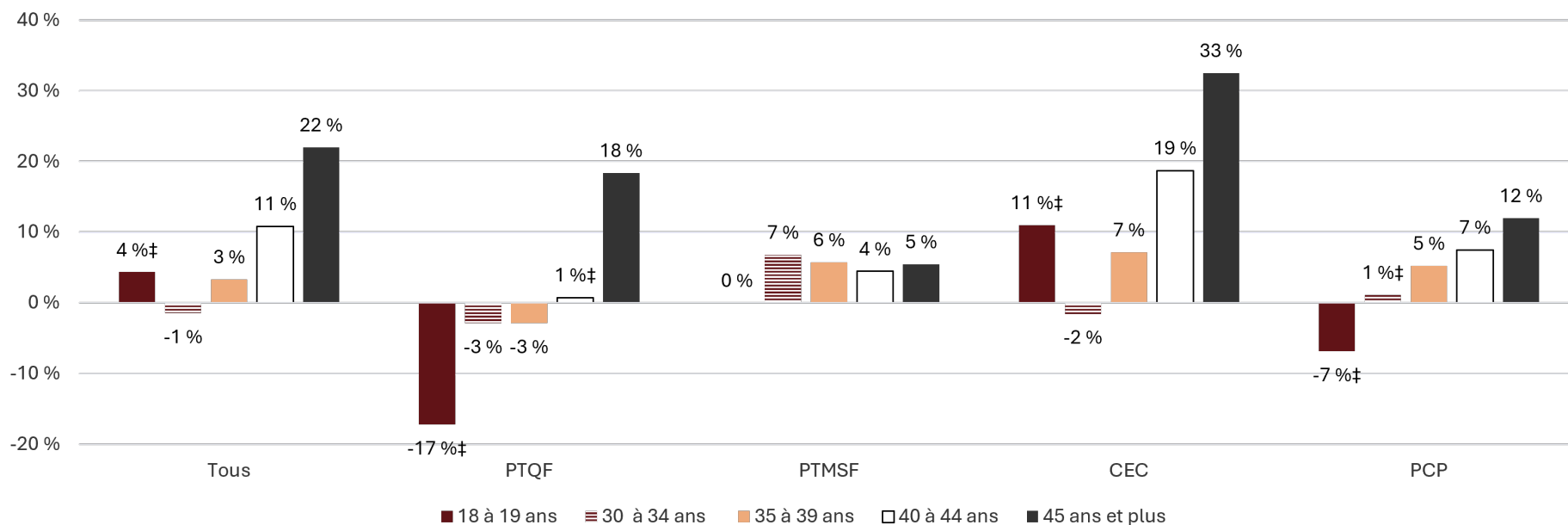


Remarque : Toutes les estimations sont statistiquement significatives au seuil de 10 % ou mieux.

Âge au moment de la sélection

- Parmi les immigrants d'EE sélectionnés à 30 ans ou plus, le revenu d'emploi après l'admission augmente généralement avec l'âge au moment de la sélection, car ils sont plus près du sommet de leur carrière.
- C'est parmi les immigrants sélectionnés à 45 ans ou plus que le revenu d'emploi s'avère le plus élevé, alors que ceux sélectionnés avant 30 ans affichent les revenus les plus faibles.

Figure 16 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon l'âge au moment de la sélection (par rapport au groupe de référence : de 20 à 29 ans)



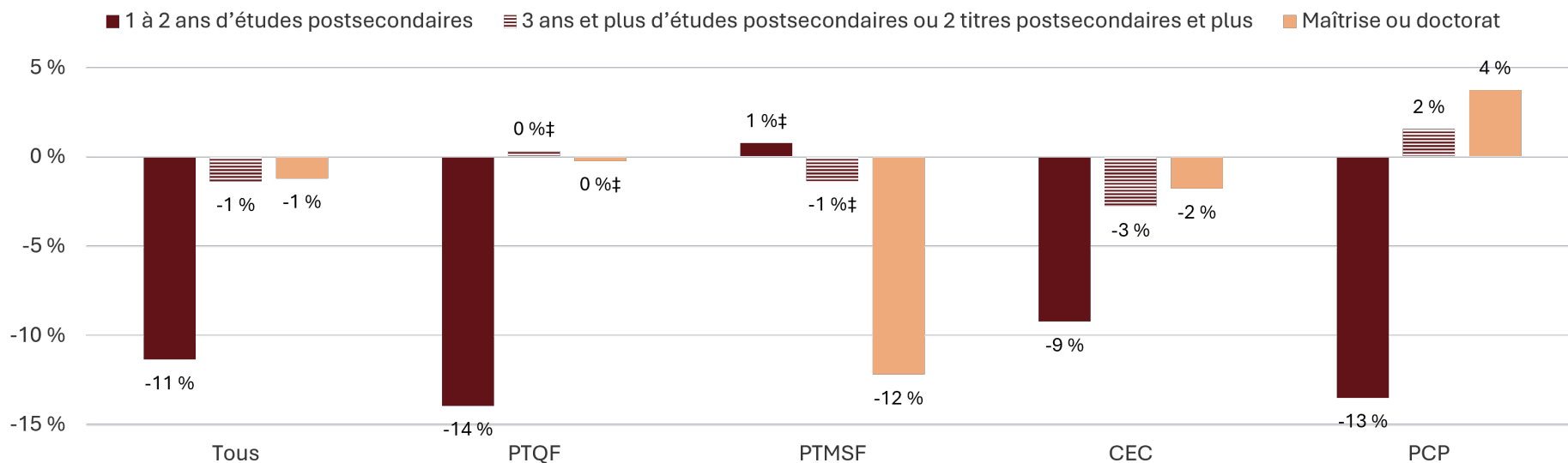
Remarque : ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

Niveau de scolarité du conjoint

Un niveau de scolarité plus élevé chez le conjoint n'est généralement pas associé à un revenu d'emploi après l'admission plus élevé pour les immigrants d'EE et produit souvent un léger effet négatif.

- Les immigrants d'EE dont le conjoint possède 1 à 2 ans d'études postsecondaires gagnent 11 % de moins que ceux dont le conjoint a un diplôme d'études secondaires ou moins.
- Un niveau de scolarité élevé chez le conjoint (3 ans et plus, maîtrise ou doctorat) ne montre généralement aucun effet ou un léger effet négatif sur le revenu d'emploi, sauf pour les immigrants du PCP, qui enregistrent un faible gain.

Figure 17 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon le niveau de scolarité du conjoint (par rapport au groupe de référence : diplôme d'études secondaires ou moins)



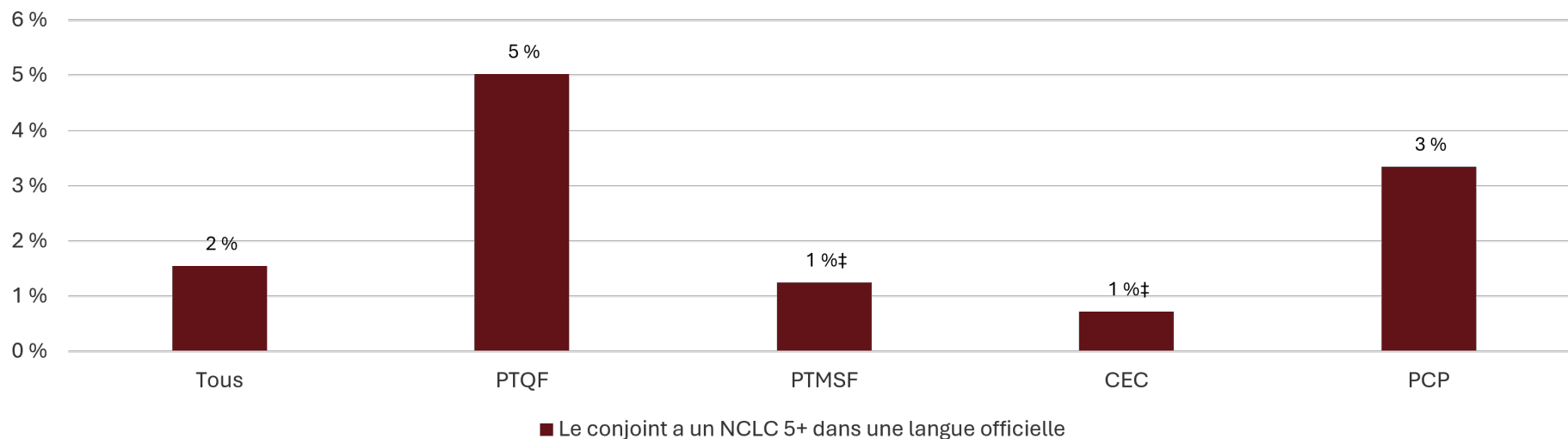
Remarques : 1. † indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux. 2. La catégorie « études secondaires ou moins » comprend également les personnes qui n'ont pas déclaré leur niveau de scolarité.

Connaissance des langues officielles du conjoint

La connaissance des langues officielles du conjoint a peu d'incidence, voire aucune, sur le revenu d'emploi après l'admission des immigrants d'EE.

- Les immigrants d'EE dont le conjoint atteint le NCLC 5 ou plus dans une langue officielle n'enregistrent que des gains modestes de revenu d'emploi après l'admission, soit 2 % dans l'ensemble, 5 % dans le PTQF et 3 % dans le PCP.
- Ces effets sont faibles et non significatifs du point de vue statistique pour le PTMSF et la CEC, ce qui confirme que les compétences linguistiques du conjoint ont une incidence minimale sur les revenus d'emploi du demandeur principal.

Figure 18 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon la connaissance d'une langue officielle par le conjoint (par rapport au groupe de référence : aucune connaissance d'une langue officielle)



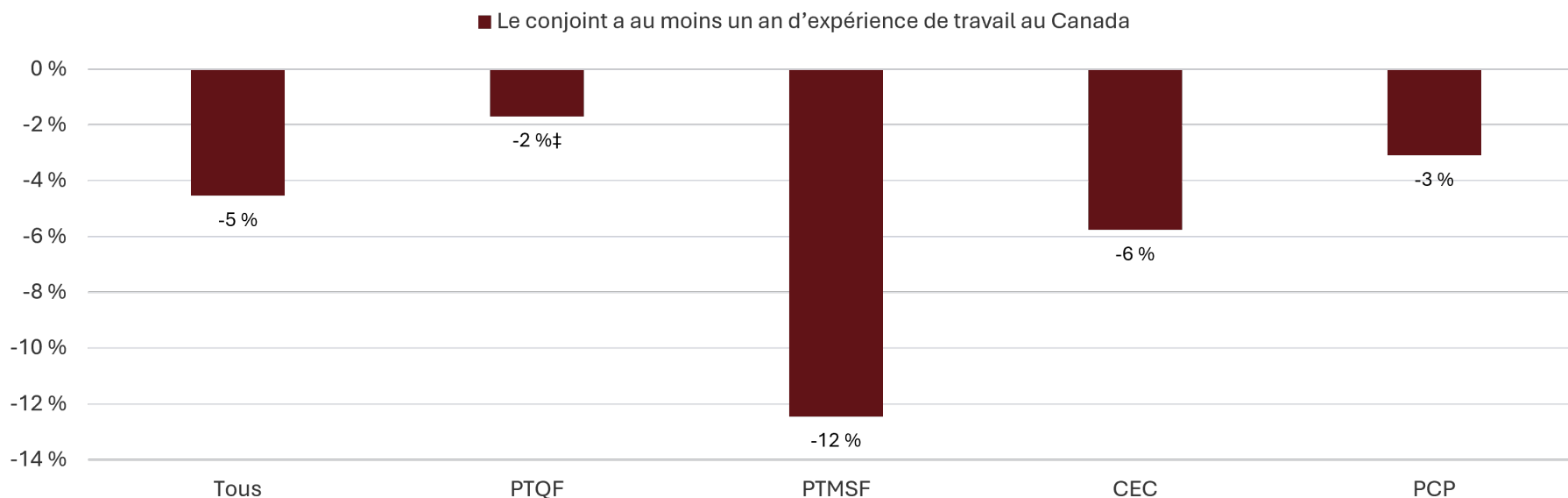
Remarque : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

Expérience de travail au Canada du conjoint

L'expérience de travail au Canada du conjoint est associée à un revenu d'emploi après l'admission plus faible pour les immigrants d'EE dans tous les programmes.

- Les immigrants d'EE dont le conjoint possède au moins un an d'expérience de travail au Canada affichent un revenu d'emploi après l'admission inférieur de 5 % à celui des immigrants dont le conjoint ne possède aucune expérience au Canada.
- Ces résultats laissent entendre que l'expérience de travail au Canada du conjoint ne se traduit pas forcément par des gains économiques pour le demandeur principal. Elle pourrait refléter une redistribution de l'intensité de l'activité sur le marché du travail au sein du ménage, ce qui entraîne des revenus individuels plus faibles.

Figure 19 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon l'expérience de travail au Canada du conjoint (par rapport au groupe de référence : aucune expérience de travail au Canada)

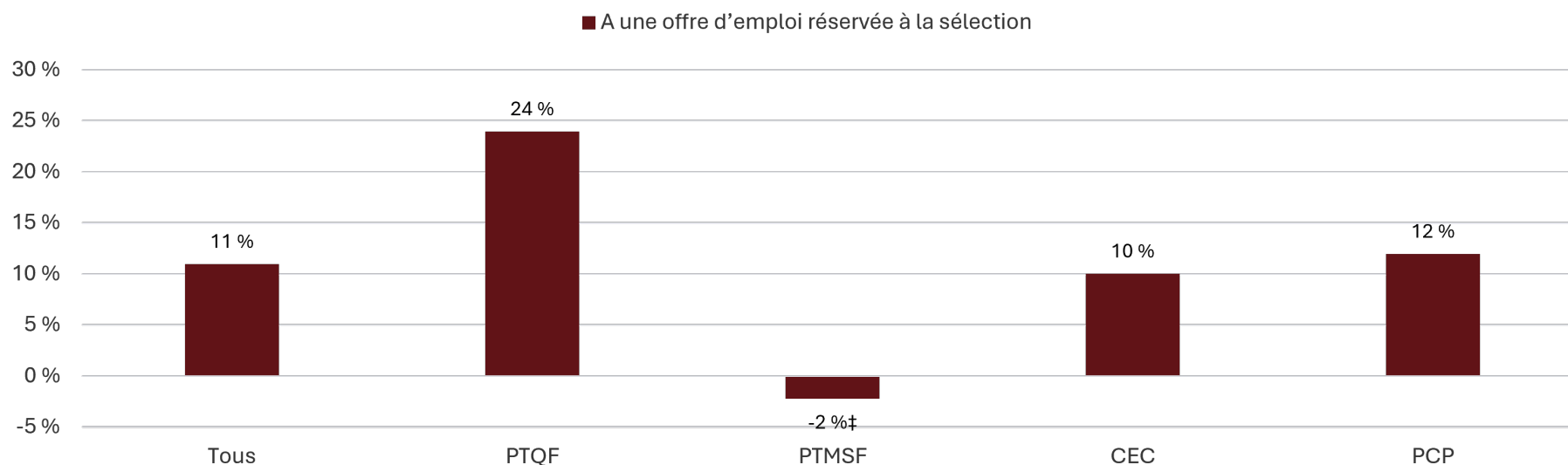


Remarque : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux

Offre d'emploi réservée

Les immigrants d'EE ayant une offre d'emploi réservée touchent un revenu d'emploi après l'admission plus élevé dans l'ensemble et dans la plupart des programmes d'immigration, sauf pour le PTMSF, et l'écart s'accroît après la modification des règles du SCG.

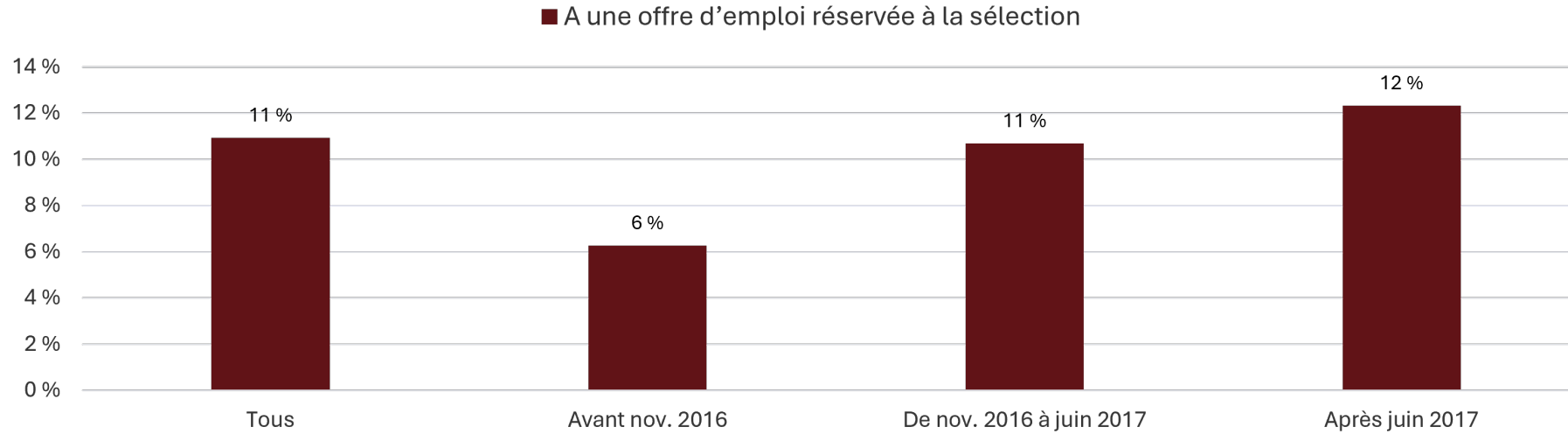
Figure 20 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon l'obtention d'une offre d'emploi réservée (par rapport au groupe de référence : aucune offre d'emploi réservé)



Remarque : 1. † indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

- Les immigrants du PTQF ayant une offre d'emploi réservée touchent le revenu le plus élevé après l'admission comparativement à ceux qui n'en ont pas, suivis des immigrants du PCP et de la CEC.
- Pour les immigrants du PTMSF, l'écart n'est pas statistiquement significatif.
- L'avantage associé à l'emploi réservé se révèle plus marqué à la suite de chaque modification des règles du SCG, les gains de revenu augmentant au fil du temps.

Figure 21 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon l'obtention d'une offre d'emploi réservée et la période de règles du SCG (par rapport au groupe de référence : aucune offre d'emploi réservée)



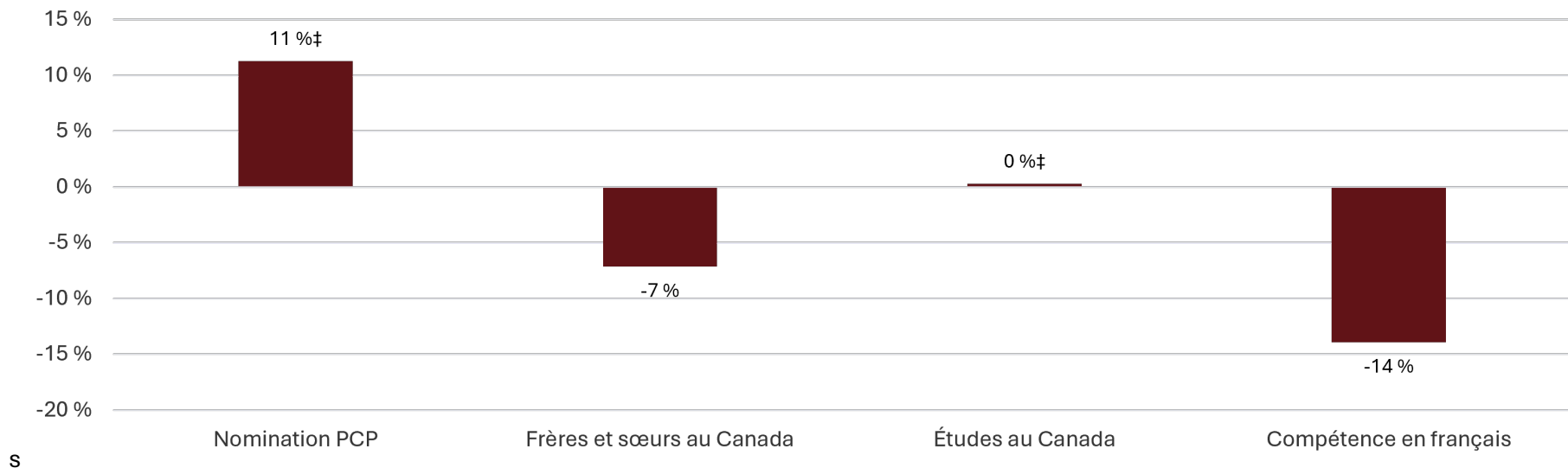
Remarques : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux. 2. L'annexe A présente des renseignements supplémentaires sur les modifications apportées aux règles du SCG au fil du temps.

Attributs donnant des points supplémentaires

Les immigrants d'EE ayant obtenu des points supplémentaires au SCG pour une désignation d'une province ou d'un territoire ou des études au Canada ne présentent pas d'avantage clair en matière de revenu après l'admission, tandis que ceux ayant obtenu des points pour la présence de frères et sœurs au Canada ou pour leur connaissance du français tendent même à avoir des revenus inférieurs après l'admission.

- Les immigrants d'EE ayant obtenu des points supplémentaires pour une désignation d'une province ou d'un territoire gagnent 11 % de plus, mais l'écart n'est pas statistiquement significatif.
- Les immigrants ayant obtenu des points supplémentaires pour la présence de frères et sœurs au Canada touchent un revenu d'emploi après l'admission inférieur de 7 %, alors que ceux ayant obtenu des points pour leur connaissance du français gagnent 14 % de moins.
- Les points supplémentaires accordés pour les études au Canada ne se traduisent par aucun écart sur le plan du revenu d'emploi après l'admission.

Figure 22 : Écart (%) du revenu d'emploi après l'admission selon les facteurs accordant des points supplémentaires au SCG (par rapport aux immigrants sans ces points supplémentaires)



Remarque : 1. ‡ indique que l'estimation n'est pas statistiquement significative; toutes les autres sont significatives du point de vue statistique au seuil de 10 % ou mieux.

Conclusion et discussion

1. Facteurs de base du capital humain

a. Connaissance des langues officielles

- La connaissance de la première langue officielle constitue l'un des indicateurs prévisionnels les plus fiables du succès sur le marché du travail chez les immigrants d'EE. Des NCLC plus élevés se traduisent systématiquement par une plus grande probabilité de toucher un revenu d'emploi et par des gains supérieurs après l'admission, dans toutes les catégories d'immigration.
- La connaissance de la seconde langue officielle, pour sa part, n'offre qu'une valeur ajoutée limitée. Elle n'améliore pas de façon notable les chances d'emploi ni les revenus après l'admission.

Discussion

Ces résultats renforcent l'importance d'accorder la priorité à la connaissance de la première langue officielle dans la sélection selon le SCG. La connaissance de la seconde langue officielle semble avoir une incidence limitée sur l'intégration économique à court et à moyen terme, ce qui pourrait justifier qu'on lui accorde moins d'importance dans l'attribution des points de sélection.

b. Niveau de scolarité

- Un niveau de scolarité plus élevé n'améliore pas toujours les chances d'emploi. Les immigrants titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat ne sont pas plus susceptibles d'occuper un emploi que ceux qui ont un niveau de scolarité inférieur; dans certains cas, ils le sont même légèrement moins.
- Toutefois, lorsqu'ils occupent un emploi, les immigrants plus scolarisés gagnent des revenus supérieurs. Les gains les plus élevés s'observent chez les titulaires d'une maîtrise.

Discussion

Si un niveau de scolarité supérieur contribue à des revenus plus élevés, il n'améliore pas de manière constante l'employabilité à court terme. Ce décalage laisse entendre que le niveau de scolarité seul ne constitue peut-être pas un indicateur fiable de l'état de préparation immédiat au marché du travail. Des indicateurs complémentaires, comme l'expérience de travail au Canada, des titres de compétences reconnus ou de solides compétences linguistiques, pourraient constituer de meilleurs indicateurs prédictifs du succès en emploi à court terme.

c. Expérience de travail au Canada acquise avant l'admission

- L'expérience de travail au Canada acquise avant l'admission améliore à la fois la probabilité de toucher un revenu d'emploi et le niveau de gains après l'admission.
- Or, l'avantage marginal s'atténue à mesure que le nombre d'années d'expérience augmente et devient nettement plus faible, voire négatif, après 5 ans ou plus.

Discussion

L'expérience de travail au Canada demeure un indicateur clé de l'état de préparation au marché du travail, mais ses retombées s'amenuisent au-delà d'un certain point. Les politiques de sélection auraient avantage à mettre en valeur une certaine expérience au Canada (p. ex. 1 à 4 ans) au lieu de privilégier des durées plus longues.

d. Âge au moment de la sélection

- L'âge au moment de la sélection constitue un facteur déterminant pour l'incidence de l'emploi et les gains des immigrants d'EE. Les immigrants plus jeunes, notamment ceux de moins de 30 ans, sont plus susceptibles de toucher un revenu d'emploi après l'admission, probablement en raison d'une plus grande capacité d'adaptation et d'horizons temporels plus longs pour l'intégration.
- À l'inverse, les immigrants sélectionnés à 30 ans ou plus ont tendance à gagner davantage après l'admission, car ils sont plus près du sommet de leur carrière.

Discussion

Ces résultats concordent avec les données probantes plus générales selon lesquelles les immigrants plus jeunes s'intègrent plus facilement et présentent un potentiel à long terme plus élevé. Par ailleurs, les immigrants plus âgés peuvent gagner davantage à court terme en raison du stade de leur carrière, mais ils contribuent pendant une période plus courte. Les politiques de sélection devraient tenir compte à la fois du potentiel de revenus à court terme et des horizons d'intégration à plus long terme au moment d'évaluer les avantages liés à l'âge.

2. Facteurs liés au conjoint

Principales constatations

- Les facteurs liés au conjoint, notamment le niveau de scolarité, la connaissance d'une langue officielle et l'expérience de travail au Canada, ont une incidence positive limitée, voire nulle, sur les résultats sur le marché du travail après l'admission des immigrants d'EE.
- Un niveau de scolarité plus élevé chez le conjoint tend à être associé à une plus faible incidence de revenu d'emploi et à des revenus inférieurs pour le demandeur principal.
- La connaissance d'une langue officielle du conjoint produit un effet légèrement négatif sur l'incidence de l'emploi et des effets positifs négligeables sur les niveaux de revenu.
- L'expérience de travail au Canada du conjoint n'a aucun impact sur l'incidence de l'emploi et est associée à un revenu légèrement plus faible après l'admission.

Discussion

- Le capital humain du conjoint semble être un indicateur prévisionnel très faible des résultats sur le marché du travail des demandeurs principaux d'EE et n'améliore pas leurs résultats économiques. Ces tendances pourraient refléter une répartition du travail au sein du ménage ou un partage des responsabilités, circonstances dans lesquelles un capital humain conjugal plus élevé entraîne une participation réduite au marché du travail ou des revenus moindres pour le demandeur principal.
- Sur le plan des politiques, ces résultats soulèvent des questions quant à la pondération actuelle accordée aux facteurs liés au conjoint dans le SCG. Si les attributs du conjoint peuvent contribuer positivement à l'intégration de ce dernier, ils semblent moins pertinents pour prévoir les résultats économiques à court terme du demandeur principal.

3. Emploi réservé et autres facteurs accordant des points supplémentaires

Principales constatations

- Les offres d'emploi réservées n'augmentent pas la probabilité de toucher un revenu d'emploi après l'admission. Elles sont néanmoins associées à des revenus après l'admission plus élevés chez les personnes qui occupent un emploi.

- Les autres facteurs accordant des points supplémentaires au SCG (la désignation d'une province ou d'un territoire, la présence de frères et sœurs au Canada, la connaissance du français et les études au Canada) ne montrent aucune incidence significative du point de vue statistique ou montrent même une incidence légèrement négative sur les résultats des immigrants d'EE sur le marché du travail.

Discussion

- La baisse de l'incidence de l'emploi observée chez les immigrants ayant une offre d'emploi réservée est inattendue. Pour les personnes qui parviennent à trouver un emploi, ces offres peuvent néanmoins indiquer un accès à des postes offrant une rémunération plus élevée.
- En revanche, la plupart des autres facteurs accordant des points supplémentaires au SCG n'ont que des effets économiques limités, voire négatifs, ce qui indique qu'ils sont de faibles indicateurs prévisionnels du succès à court terme sur le marché du travail.
- Ces résultats soulignent la nécessité de réévaluer la pertinence et la valeur des composantes de points supplémentaires dans le SCG. Les critères de sélection devraient accorder plus de poids aux attributs qui prévoient de manière constante de meilleurs résultats en matière d'emploi et de revenus après l'admission.

Annexe A – Modification des règles du SCG

19 novembre 2016 : 1re série de modifications au SCG – Afin d’assurer un système plus équitable et mieux adapté aux besoins émergents et à la croissance économique à long terme, les améliorations ciblées suivantes ont été apportées :

1. Réduction des points supplémentaires accordés pour une offre d’emploi de 600 à 50 points pour les candidats disposant d’une offre d’emploi valide dans une profession de niveau 0, A ou B de la Classification nationale des professions (CNP), et à 200 points pour ceux qui disposent d’une offre d’emploi valide dans une profession de niveau 00 de la CNP (c.-à-d. les cadres de direction)
2. Attribution de points pour une offre d’emploi à certains candidats qui se trouvent déjà au Canada et sont titulaires d’un permis de travail dispensé de l’étude d’impact sur le marché du travail
3. Modification de l’exigence relative à l’offre d’emploi, qui est passée d’une durée indéterminée à un an
4. Attribution de points pour les études au Canada
5. Prolongation du délai accordé aux candidats pour remplir leur demande de résidence permanente, qui est passé de 60 à 90 jours

6 juin 2017 : 2e série de modifications au SCG

1. Points accordés pour la maîtrise du français aux candidats atteignant le NCLC 7 ou plus pour les 4 compétences en français
2. Points accordés pour la présence de frères et sœurs au Canada si le candidat, ou l’époux ou le conjoint de fait qui l’accompagne, a un frère ou une sœur résidant au Canada
3. L’inscription au Guichet-Emplois est devenue volontaire pour tous les candidats
4. Ajout d’une nouvelle règle de bris d’égalité